



NOTE CONCEPTUELLE

Atelier/Formation

“ Les coopératives, voie du développement durable au profit des femmes de la filière de la pêche artisanale dans la région COMHAFAT”

15-17 Juin 2022 à Larache-Maroc

I. INTRODUCTION

Présentes au niveau de toute la chaîne de valeur, notamment dans les activités post-capture, les femmes africaines sont des actrices incontournables dans les activités de pêche. Leur situation demeure néanmoins caractérisée par la persistance de la pauvreté et des conditions de vie précaires, une discrimination genre, une faible autonomisation et un analphabétisme très présent. Les femmes africaines s'activant dans le secteur de la pêche restent toujours confrontées à des contraintes majeures. En dépit de leur rôle central, elles doivent faire face à de nombreux défis, telles que les difficultés d'accès aux ressources, au financement, la pénibilité des conditions de travail, la non maîtrise des circuits de commercialisations, etc...

En outre, elles doivent concilier entre leurs responsabilités au sein du ménage (éducation et gestion des finances), et au niveau communautaire (détention des connaissances locales et traditionnelles), et celles de chef d'entreprise.

Pour faire face à cette situation, les **coopératives** de pêche de par un certain nombre d'avantages qu'elles présentent, semblent être une partie de la solution, pour un développement durable du travail des femmes africaines dans les activités liées à la pêche, notamment au niveau du

segment artisanal, en améliorant sensiblement leur situation économique et sociale.

Théoriquement, une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise détenue collectivement et contrôlée démocratiquement.

C'est une organisation fondée sur des valeurs et mues par des principes. Elle est par nature une forme d'activité durable et participative. Elle met l'accent sur la sécurité de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail et offrent des salaires concurrentiels, de même qu'un complément de revenu par une participation aux bénéfices et une distribution de dividendes. L'entreprise coopérative favorise le savoir, la pratique de la démocratie et l'inclusion sociale. Par ailleurs, les coopératives ont démontré leur résilience aux crises économiques et financières.

De ce fait, les coopératives sont bien placées pour contribuer aux objectifs fondamentaux du développement durable en matière économique, sociale et environnementale ainsi qu'à l'agenda de la gouvernance, ne fût-ce que parce qu'elles sont des entreprises soucieuses de l'avancement économique de leurs membres tout en satisfaisant leurs intérêts socioculturels et en protégeant l'environnement.

II- CONTEXTE

Dans toute la région COMHAFAT, la femme est omniprésente et constitue une actrice incontournable dans la vente de poisson, sa transformation, son transport au marché et autres activités de soutien.

Malgré ce rôle important dans la chaîne de valeur et en raison de l'insuffisance des capacités techniques et organisationnelles, le constat est que le leadership féminin est quasi inexistant dans le secteur de la pêche.

Par ailleurs, le financement insignifiant des activités des femmes, le difficile (voire impossible) accès au crédit et l'analphabétisme des femmes qui engendrent des difficultés à défendre leurs droits et leurs intérêts ne permettent pas de réaliser les différents ODD et en particulier :

- **ODD 1** concernant la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie ;
- **ODD 4** concernant le renforcement de capacités managériales (leadership) ;
- **ODD 5** concernant l'égalité entre genre et l'autonomisation de la femme ;
- **ODD 8** concernant la création d'emplois.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Il se trouve que les objectifs tels que spécifiés ci-dessus sont justement les **résultats attendus** par l'Atelier/formation organisé par la COMHAFAT à savoir :

- Réduction de la pauvreté ;
- Egalité entre genre ;
- Création d'emplois ;
- Autonomisation de la femme ;
- Renforcement de capacités managériales (leadership) ;
- Améliorations des conditions de vie.

Pour cela, il est clair que seule l'union autour de **coopérative** permettra aux femmes de joindre leurs forces et d'avancer vers les objectifs du développement durable.

V. Objectifs de l'Atelier

1. Objectif général :

Mieux sensibiliser les femmes aux avantages de leur organisation en coopératives ainsi qu'à leur contribution au développement socio-économique et à la réalisation des objectifs pour le développement durable.

2. Objectifs spécifiques de l'atelier :

- Stimuler la création de coopératives en mettant en avant les avantages de l'adhésion à une coopérative ;
- Positionner les coopératives comme les architectes du développement durable ;
- Promouvoir la formation et la croissance des coopératives.

VI. PARTICIPANTS À L'ATELIER

Les femmes membres du RAFEP et autres personnes ressources.

VIII. DURÉE, DATE ET LIEU DE L'ATELIER

1. Durée :

Trois (03) jours.

2. Date

15, 16 et 17 Juin 2022.

3. Lieu :

Larache